

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20250623-25-DCM-DGS-060-BF
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	33	32

25-DCM-DGS-060

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES 2024.**

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH -Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE.

ABSENT : Hervé STASSINOS

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

=====

Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement pour un exercice donné.

Budget annexe du Port des Oursinières

CA 2024 PORT			
		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	370 914,86 €	384 726,29 €
	Investissement	179 667,35 €	142 729,28 €
		Dépenses	Recettes
Reports de l'exercice N -1	Fonctionnement		226 144,64 €
	Investissement	33 575,95 €	
Total		584 158,16 €	753 600,21 €
		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N + 1	Fonctionnement	- €	- €
	Investissement	- €	235 982,88 €
	Total :	- €	235 982,88 €
		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Fonctionnement	370 914,86 €	610 870,93 €
	Investissement	213 243,30 €	378 712,16 €
	Total :	584 158,16 €	989 583,09 €
CA 2024	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	- 33 575,95 €	226 144,64 €	192 568,69 €
Affectation du résultat n-1 à l'investissement		- €	- €
Résultat de l'exercice	- 36 938,07 €	13 811,43 €	- 23 126,64 €
Résultat brut de clôture	- 70 514,02 €	239 956,07 €	169 442,05 €
Solde des restes à réaliser	235 982,88 €		235 982,88 €
Résultat net de Cloture	165 468,86 €	239 956,07 €	405 424,93 €

Le budget du port des Oursinières présente un excédent de fonctionnement de 239 956,07 € et un excédent d'investissement de 165 468,86 €, soit un résultat de 405 424,93 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Les **dépenses réelles et mixtes** représentent 370 914,86€

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 135 415,01€. Elles correspondent à l'ensemble des frais d'entretien et de fonctionnement du port.

Les charges de personnel (012) représentent 159 507,34€, une évolution des charges est constatée cette année, le port a dû anticiper le départ à la retraite d'un de ces agents en décembre 2024 avec l'embauche d'un nouvel agent afin d'assurer la continuité du service portuaire.

Les autres charges de gestion courante (65) s'élèvent à 169,93 €

Les charges financières (66) s'établissent à 5 374,26 €.

Les charges exceptionnelles (67) pour 4 496,54 € concernent des annulations de titres sur exercices antérieurs ainsi que le remboursement de plaisancier

Fonctionnement	Dépenses
011 : Charges à caractère général	135 415,01 €
012 : Charges de personnel	159 507,34 €
65 : Autres charges de gestion courante	169,93 €
66 : Charges financières	5 374,26 €
67 : Charges spécifiques	4 496,54 €
042 : Opérations d'ordre	65 951,78 €
Total :	370 914,86 €

Les recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles et mixtes** s'élèvent à 384 726,29€.

Les **produits des services (70)** s'élèvent à 376 353,91€ et correspondent essentiellement aux locations d'anneaux des passagers permanents et saisonniers du port.

Les **autres produits de gestion courante (75)** s'établissent à 8 221,02 €

Fonctionnement	Recettes
70 : Produits des services et des domaines	376 353,91 €
75 : Autres produits de gestion courante	8 221,02 €
013 : Atténuation de charges	151,36 €
Total :	384 726,29 €

Les dépenses d'investissement

Les **dépenses réelles d'investissement** s'établissent à 179 667,35 €

Les **immobilisations incorporelles (20)** s'élèvent à 109 266,80€. Elles concernent principalement la maîtrise d'œuvre de requalification du port des oursinières

Les **immobilisations corporelles (21)** représentent 51 993,23 €. Le port a effectué des rénovations sur les pontons, des travaux de comblement des affouillements et la réfection des chaînes mères

Les **remboursements d'emprunts (16)** sont comptabilisés pour 18 407,32€.

Investissement	Dépenses
20 : Immobilisations incorporelles	109 266,80 €
21 : Immobilisations corporelles	51 993,23 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	18 407,32 €
Total :	179 667,35€

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles et d'ordres d'investissement s'élèvent à 142 729,28 € et sont composées ainsi :

- Des subventions d'investissement pour 43 201,55 € pour la maîtrise d'œuvre de la requalification du port au **chapitre 13**
- Les amortissements des immobilisations pour un montant de 65 951,78€ **au chapitre 040**
- Excédent de fonctionnement capitalisé pour 33 575,95€ **au chapitre 10.**

Investissement	Recettes
13 : Subventions d'investissement	43 201,55 €
040 : Opérations d'ordre	65 951,78 €
10 : Dotation, fonds divers et réserve	33 575,95€
Total :	142 729,28 €

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE.

4 voix CONTRE (V. RIALLAND, V. TIAR, M. CABOT, D. TENDIL)

5 ABSTENTIONS (B. PEZERY, E. JOFFRE, V. POZZO DI BORGO, M. BIANCHI BRONDINO, A. CABRERA)

23 voix POUR

Annexe : compte administratif du budget annexe régie du port des Oursinières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.